

**FACULTE DE DROIT
LA VARENNE SAINT HILAIRE**

Diplôme ou année d'étude : Licence 1^{ère}
année 2009-2010
 Groupe :
 Matière : Histoire du Droit
 Nombre d'intercalaires :

HISTOIRE DU DROIT ET SEM1



Session : 1

APPRECIATIONS

*Travaux bien et clairement
exposés. Je plus de réflexion
et de...*

1^{er} correcteur *k*

NOTE/20

15,00

2^{ème} correcteur

NOTE/20

15,00 *FL*

SB

NOTE FINALE EXAMEN

NOTE/20

15,00

A L'ATTENTION DE L'ÉTUDIANT

fin de permettre à l'administration d'identifier votre copie, collez sur cette page 2 étiquettes " Code à barres " aux emplacements prévus à cet effet.

POSITIONNEMENT DES ÉTIQUETTES

pour permettre la lecture optique de l'étiquette, le trait vertical matérialisant l'axe de lecture du code à barres (en haut à droite de votre copie) doit traverser la totalité des barres de ce code.

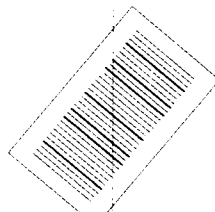
EXEMPLES

BON



AXE
CODE à
BARRES

MAUVAIS



AXE
CODE à
BARRES

1/1) l'état de nature et le contrat social selon Hobbes, Locke et Rousseau.

À la fin du XVIII^e siècle, les révolutionnaires français se sont fortement inspirés des théories du contrat social (séparation des pouvoirs de Locke, souveraineté populaire de Rousseau) développées au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Cela se ressent fortement, notamment dans le 1^{er} et le 2^e article de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

Hobbes est un philosophe anglais (1588-1679). Il a fait ses études à Oxford et a développé une philosophie matérialiste, ainsi que morale utilitariste. Toute sa pensée juridique est dictée par un sentiment d'anxiété et d'angoisse car toute sa vie il a été victime des événements (sa mère arrachée prématurément à cause d'un événement débâcle militaire espagnole, il assiste à la conjuration des poches à Londres, il est à Paris lors de l'assassinat d'Henri IV, etc.). Son œuvre majeure est le "Leviathan" (1651). Il y définit l'état de nature et y introduit clairement le contrat social pour la 1^{ère} fois.

Locke est un philosophe anglais (1632-1704). Il a fait ses études à Oxford et se destinait à devenir prêtre, mais il a bifurqué vers les sciences et la médecine. Il devient le médecin d'un des principaux conseillers du roi d'Angleterre. Sa pensée juridique repose sur les faits (esprit de système) elle est pragmatique et empirique. Son œuvre majeure est "Essai sur le gouvernement civil" (1689), qui est en deux tomes. Il y exprime sa pensée politique et y définit clairement son état de nature ainsi que sa vision du contrat social.

Rousseau est un philosophe suisse de Genève (1712-1778). Toute sa vie il est apparu comme un étranger exclu (rejeté par son père, par sa ville, par les philosophes des salons parisiens, et qui de quitter la France au deuxième confinement). Pour lui la société idéale est celle de la Grèce antique, où les citoyens étaient appelés les égaux. Son œuvre majeure est "Le contrat social" (1762) où il se montre comme le continuateur des idées de Hobbes. En effet on trouve de grandes ressemblances entre son contrat social et celui de Hobbes.

La définition commune du contrat social pour ces 3 auteurs est que c'est un pacte par lequel les hommes passent de l'état de nature à l'état social afin de préserver la sauvegarde de leurs droits naturels en instituant une entité chargée de veiller à cette préservation.

Mais le contrat social, les 3 auteurs parlent d'un état de nature. Pour Hobbes il s'agit d'un état de nature philosophique, alors que pour Locke et Rousseau il s'agit d'un état de nature plus concret. Ils sont d'accord sur le fait que le contrat social a pour but de préserver la liberté de chaque

(ne rien inscrire dans la marge)

individu. Cependant ils ne sont pas d'accord sur le 2^e but du contrat social, ce qui va entraîner de conceptions différentes de la société selon les auteurs. Pour Hobbes c'est la sécurité des biens et des personnes. Pour Locke c'est la propriété (au XVIII^e siècle cela correspond à la vie, la santé aux biens, et à la liberté d'un individu). Pour Rousseau c'est l'égalité.

Il s'agira ici de voir les différentes conceptions de l'état de nature et du contrat social chez Hobbes, Locke et Rousseau afin de démontrer que cela influence radicalement leurs visions de l'Etat et de ses pouvoirs.

A. que correspondent les différentes conceptions de l'état de nature et de l'état social chez Hobbes, Locke et Rousseau?

Hobbes, Locke et Rousseau sont d'accord pour considérer qu'à l'origine l'homme est à l'état de nature (I) et que grâce au pacte social, il passe à l'état social (II).

I / l'état de nature, une vision relativement commune

Les 3 auteurs s'accordent pour dire qu'à l'état de nature, c'est la guerre de tous contre tous qui entraîne le transfert des droits naturels (B).

A / la guerre de tous contre tous

À commencement de l'humanité, les hommes sont à l'état de nature et c'est sur ce point que les 3 auteurs divergent.

Pour Hobbes l'homme est un être naturellement asocial. La société est une création artificielle et si elle n'existait, l'homme vivrait à l'état de nature, régi par le droit naturel. Ici le droit est tel correspond au droit de chacun de vivre et de survivre par tous les moyens possibles. In effet les hommes sont tous égaux, ont les mêmes besoins et les mêmes moyens pour y parvenir. Il me a un droit sur tout, et Hobbes dira que "l'homme est un loup pour l'homme". Dans cet état de nature, le plus fort domine, mais il peut être éliminé par la force, par la condition de faible. Personne ne peut s'assurer une victoire permanente, la seule issue est la mort. Les hommes sont donc, grâce à leur raison, que s'ils veulent survivre, ils doivent mettre un terme à la guerre de tous contre tous en instaurant un pacte social.

Pour Locke, l'homme à l'état de nature est l'être primitif, tel que les voyageurs ont pu

2/3

croisés en Amérique du Nord. Cet homme a un sentiment de bienveillance envers son prochain. Il est bon de par nature, et c'est la paix idyllique à l'état de nature. Mais un jour, les hommes vont s'emparer des terres, alors que jusqu'à présent ils se contentaient de chasser et de récolter. (Chacun est alors libre de prendre la terre qu'il souhaite, la seule limite étant la capacité d'exploitation, mais les hommes sont égaux dans leurs capacités d'exploitation et les mêmes, et leurs terres identiques. Avec l'accroissement de la population il peut arriver que deux individus disent de la même chose "c'est à moi". Or en l'absence de règle, de juge pour l'appliquer, et de force publique pour la mettre à exécution, il peut arriver qu'un individu cherche à se faire justice lui-même. L'invention de la monnaie arrange rien à ça, car elle devient un moyen d'échange du travail. Une accumulation de richesse va alors se produire au profit de quelques uns, ce qui va créer des inégalités. Les hommes décident alors de passer une convention pour éviter la guerre de tous contre tous.

Pour Rousseau, l'homme à l'état de nature est également un être primitif et a existé (il s'inspire lui-même des récits de voyageurs). Il n'est pas intelligent, et n'a pas les moyens de le devenir. Un jour quelqu'un crée une invention technique. Les hommes chassent, constituent des familles, entretiennent des rapports amicaux entre familles, les langues se développent. C'est l'âge d'or de l'humanité, le temps du bon sauvage. Mais ensuite apparaît l'agriculture et la métallurgie pour le malheur de l'homme. Le progrès va ouvrir la voie à l'inégalité. C'est l'âge de fer. A l'origine il y a des inégalités naturelles entre les hommes (âge, sexe, intelligence, ...) qui sont minimes, donc les hommes restent égaux. Ces inégalités sont renforcées par les progrès techniques, car les plus intelligents auront les meilleurs outils pour exploiter leurs terres. Ces mêmes individus vont se rendre compte que des terres sont plus fertiles que d'autres, et vont vouloir s'en emparer. Commence alors la guerre de tous contre tous. Cette guerre risque de faire disparaître l'humanité, or l'homme qui est un être rationnel ne peut pas vouloir quelque chose qui lui nuit, les hommes décident donc de passer un contrat social.

* Ils commencent à utiliser leur Raison.

B) Le transfert des droits naturels, une nécessité

Les 3 auteurs pensent que pour mettre un terme à la guerre de tous contre tous, ou pour l'éviter, les hommes passent un contrat social qui leur permet de passer de l'état de nature à l'état social. Pour passer à l'état social, les hommes doivent renoncer à leurs droits naturels. Ici, Hobbes et Rousseau ont un point de vue différent de celui de Locke.

Hobbes et Rousseau estiment que pour passer à l'état social, les hommes doivent renoncer à leurs droits naturels en totalité. Selon Hobbes, l'Etat leur accorde en retour une rétro-cession limitée et contrôlée de leurs droits naturels, devant leur conférer une innocente liberté. En renonçant à leurs droits naturels, les individus renoncent à leur jugement personnel. Ils ne peuvent plus rien contester.

Locke estime, quant à lui, que les hommes ne doivent renoncer qu'à un seul droit naturel qui est celui d'assurer la préservation et la sauvegarde de ces droits naturels par eux-mêmes.

Quand on compare Hobbes et Rousseau à Locke sur ce point, Hobbes et Rousseau apparaissent comme les précurseurs des régimes totalitaires modernes, alors que Locke apparaît comme un individualiste avec un système par et pour l'individu.

II) L'Etat social, des visions différentes

Bien que les auteurs aient une vision semblable de l'état de nature, leurs conceptions de l'état social sont diamétralement opposées. Chez Hobbes et Rousseau on assiste à une concentration des pouvoirs (A), et à une séparation stricte des pouvoirs chez Locke (B).

A) la concentration des pouvoirs chez Hobbes et Rousseau.

Bien que partageant tous les deux l'idée d'un Etat avec une concentration des pouvoirs, Hobbes et Rousseau n'organisent pas leurs Etats de la même manière. Rousseau allant même jusqu'à faire une critique du contrat social de Hobbes qu'il qualifie de faux contrat.

Selon Hobbes, comme vu précédemment, les individus doivent renoncer à la totalité de leurs droits naturels. Ils doivent le faire au profit d'une entité unique qui est le Léviathan. Le Léviathan représente la puissance publique, il est composé de l'addition des volontés des individus. Mais il possède une volonté indépendante des individus, qui lui est propre. Il agit selon le dessein "le salut du peuple est la loi suprême". Il dispose de tous les moyens nécessaires pour y parvenir et même d'établir des régimes forcés. Cependant il n'est pas concevable que le Léviathan devienne un tyran, car il va à l'encontre de sa devise et susciterait des troubles dans l'Etat ne respectant donc plus le contrat social. Malgré tout les individus restent libres. En effet, ils peuvent faire tout ce que la loi n'interdit pas. De plus, le Léviathan doit également assurer une prospérité économique en développant l'éducation, l'industrie, et en fournissant

et Rousseau

3/3

du travail aux vivants. L'Etat de Hobbes est un Etat légal, car si le despotisme n'est pas tenu de respecter les droits fondamentaux des individus, il est tenu de respecter les lois.

Pour Rousseau, en renonçant à la totalité de leurs droits naturels au profit d'une entité unique les individus institutionnalisent les égalités, créant donc un faux pacte (qui correspond au contrat social de Hobbes). Les inégalités entre riches et pauvres sont toujours présentes, et sont surtout l'apparition d'inégalités entre gouvernants et gouvernés. Il dit que ce sera l'inégalité absolue dans la mesure où il y aura un maître, et des esclaves. Il pense que le contrat social de Hobbes favorise l'avènement d'un tyran et mène au despotisme absolu.

Rousseau estime que les individus doivent renoncer à la totalité de leurs droits naturels, au profit des autres individus. Si quelqu'un ne renonce pas à ses droits naturels, il est possible d'exercer une contrainte collective. Avec cette vision, Rousseau fait référence à la démocratie populaire car selon lui le peuple se gouverne directement à travers l'assemblée du peuple. La loi qui en résulte est l'expression de la volonté générale, et elle est forcément bonne, donc doit être respectée, car l'homme est un être rationnel. Le pouvoir n'a pas besoin d'être séparé, car l'homme est bon, et séparer le pouvoir correspond à se séparer la souveraineté.

Hobbes a une destinée paradoxale, car il est reconnu comme un génie dans l'Allemagne Hitler et car il est également invoqué du côté libérale (développement économique, intervention minimum).

B) La séparation des pouvoirs chez Locke

Locke pense que tout pouvoir est de par nature dangereux, même la démocratie ou l'on peut voir une dictature de la majorité envers la minorité. Néanmoins, si ce fait il faut donc limiter les risques en distinguant 3 fonctions essentielles: pouvoir exécutif, législatif, et confédératif.

Le pouvoir exécutif (met en œuvre ce qui a été délibéré) doit être dans l'étroite dépendance du pouvoir législatif, et doit se borner à appliquer ce qu'a décidé le législatif. Il peut venir combler les vides des lois, ou les lacunes des lois dans lesquelles le législateur n'aurait pu prévoir telles ou telles circonstances.

Le pouvoir législatif (organe délibérant) n'a en réalité pas à faire la loi, car le droit existe déjà. En effet, il y a le droit naturel de Grotius (principes juridiques et moraux très généraux ne peuvent pas résoudre les conflits dans les sociétés complexes) et le droit naturel appliqué (en Angleterre c'est la common law). Le rôle du pouvoir législatif est d'expliquer la loi aux citoyens.

Le pouvoir confédératif consiste à entretenir des rapports avec d'autres sociétés développées. Ces pouvoirs doivent reposer sur le contrat de trust. Dès que la confiance disparaît, le

gouverner
contrat s'étend. Ceux qui ~~agissent~~ le font au nom de ceux qui leur ont investi leur confiance,
et doivent le faire dans une certaine limite, qui est le respect des droits naturels.

